



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 septembre 2020

OBJET :

DE-20-09-1-04) APPROBATION DES COMPTES 2019 DE L'OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT DE VINCENNES

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme
BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme
TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme
ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absent : M. LEROY .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200930-lmc1H7563H1-DE
Date de réception en Préfecture : 08/10/2020
Date de Publication : 08/10/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 421-10, L421-15 à L421-18, R423-2 à R423-12 ;

Vu le décret du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2017 portant désignation du liquidateur de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu les comptes annuels établis par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation par le liquidateur pour l'année 2019 ;

Vu le rapport en date du 28 juillet 2020 établi par le cabinet SADEC AKELYS, commissaire aux comptes ;

Considérant que la Ville de Vincennes en qualité d'attributaire de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes, doit approuver les comptes de cet établissement pour l'année 2019 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 septembre 2020,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),,

ARTICLE I : Approuve les comptes financiers annuels établis par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation établi par le liquidateur pour l'année 2019 de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes qui font apparaître un exercice bénéficiaire de 506 019,80 €.

ARTICLE II : Décide d'affecter le montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 de 506 019,80 € en totalité sur le compte 110 "report à nouveau".

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé